

Zeitschrift: Cahiers du Musée gruérien
Herausgeber: Société des Amis du Musée gruérien
Band: 13 (2021)

Artikel: Strictement interdit! : La lutte contre le patois fribourgeois dans les années 1880
Autor: Gadiant, Irma
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1048025>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après des études en histoire contemporaine et psychologie à l'Université de Fribourg, **Irma Gadiant** obtient son master avec un mémoire sur la politique fribourgeoise du patois au XIX^e siècle. Collaboratrice scientifique et conseillère aux études à l'Université de Fribourg, elle prépare une thèse sur les migrants à Genève : « Ausgrenzung und Widerstand. Ausweisungen von Migrantinnen und Migranten in Genf und der Schweiz 1870-1930 ».

Strictement interdit !

La lutte contre le patois fribourgeois dans les années 1880

Les autorités fribourgeoises prennent des mesures de politique linguistique dans les années 1880. Il s'agit de lutter contre l'usage du patois alors couramment parlé par la population, tant dans le cadre scolaire que dans la vie publique. Cet article éclaire les mesures prises, les acteurs et leurs motivations dans cette déclaration de guerre au dialecte francoprovençal. Les patois deviennent des boucs émissaires alors que le système scolaire fribourgeois est sous la pression d'une volonté centralisatrice nationale. Pourtant, des personnes s'engagent durant cette même période pour défendre le patois et une situation de diglossie, c'est-à-dire la pratique de deux langues ayant des statuts hiérarchiquement différents, au sein de la population.

Le patois jouit aujourd'hui d'une image positive dans la société, avec des espaces qui lui sont réservés tant sur les ondes des radios que dans les salles de classe¹. Cette bienveillance n'a pas toujours prévalu, bien au contraire. À la fin de la décennie 1880, les autorités prennent des mesures pour lutter contre le patois parlé par une grande partie de la population. À l'occasion de la révision de la loi scolaire de 1886, elles modifient le règlement des écoles primaires. L'article sur la langue, relatif au patois à l'école, est nettement renforcé par rapport au règlement de 1850. Cette première version fixait l'usage du français et de l'allemand pour l'enseignement tout en laissant la possibilité aux enseignants de recourir au patois pour se faire comprendre ou pour traduire une notion. Au contraire, la loi de 1886 adopte un nouveau ton, plus ferme, contre le patois qui devient « strictement interdit » dans le cadre scolaire. L'article 171 stipule ceci : « L'usage du patois est sévèrement interdit dans les écoles ; la langue française et l'allemand grammatical (*Schriftdeutsch*) sont seuls admis dans l'enseignement. Les

¹ Je remercie Jean-Marie Barras, Avry-sur-Matran, pour ces renseignements.

instituteurs veillent à ce que, en dehors de l'école et dans les conversations entre enfants, il en soit de même². » Cet article sur les langues dépasse le cadre scolaire et concerne également la famille et diverses sphères de la société. Les enseignants se voient prescrire un rôle actif dans la lutte contre le patois. Si la Suisse romande a, dès le XVII^e siècle, introduit des limitations à l'usage du patois à l'école, de telles visées sociétales sont nouvelles³. Elles instituent en 1886 une discrimination institutionnelle également renforcée pour les dialectes alémaniques.

Ce règlement scolaire concrétise la volonté des autorités scolaires qui visent « l'abolition complète et à bref délai » du patois, selon l'expression du préfet de la Glâne Oberson qui s'exprime en mai 1884 à la conférence des maîtres de ce district⁴. Il ne s'agit plus seulement de considérations pédagogiques visant à améliorer la pratique du français en limitant l'usage du dialecte, mais d'un programme de politique linguistique⁵.

Dans le sud du canton, le patois était alors la première langue de nombreux enfants qui n'entraient en contact avec le français qu'à leur entrée à l'école. La situation de diglossie était stable et fonctionnelle par l'usage du français dans les situations formelles et à l'écrit. À l'inverse, dans d'autres régions rurales, comme dans les villages de la Broye et du district du Lac, le patois régressait en générant une situation de diglossie plus instable⁶.

Mesures fortes et rhétorique guerrière

Alors que le patois était déjà dévalorisé depuis plusieurs décennies par des acteurs des milieux politiques et scolaires, il fait l'objet dans les années 1880 d'une répression virulente. Elle émane des inspecteurs scolaires, de quelques enseignants ou préfets et du conseiller d'État en charge des écoles. Les mesures répressives ont pour but d'imposer le français aussi en dehors du cadre scolaire et jusque dans les familles. Les élites instruites doivent montrer l'exemple en adoptant le français dans la vie quotidienne, la création de bibliothèques est encouragée dans les villages, le clergé est mobilisé et des mesures de police instituées⁷.

L'intensité de la répression commence par le langage utilisé. Les séances de politique scolaire sont émaillées de métaphores belliqueuses à l'encontre du patois. Un rapport d'enseignant de 1883 appelle à une « guerre sans trêve ni

² *Règlement général des écoles primaires du canton de Fribourg*, Bulle, 1886, p. 38.

³ MEUNE, Manuel : « Francoprovençal, français et (suisse-)allemand. L'asymétrie linguistique dans les cantons de Fribourg et du Valais », in *Glottopol*, 16, 2010, pp. 48-66.

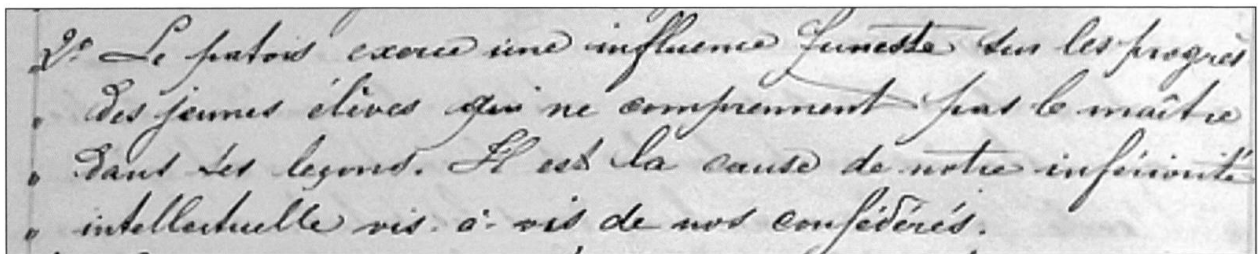
⁴ BCU, L 1722/2, « Protocole de la Conférence des instituteurs et institutrices de la Glâne, 1882-1889, Conférence du 7 mai 1884, présidée par M. Crausaz, inspecteur scolaire. »

⁵ HAAS, Walter : « L'usage du patois est sévèrement interdit dans les écoles. Über den juristischen Umgang mit Substandardvarietäten », in *Sprachkontakt, Sprachvergleich, Sprachvariation*, Tübingen 2001, pp. 185-200.

⁶ MAÎTRE, Raphaël : « La Suisse romande dilalique », in *Vox romana* 62, 2003, pp. 170-181.

⁷ BCU, L 1722/2, « Protocole de la Conférence des instituteurs et institutrices de la Glâne, 1882-1889, Conférence du 7 mai 1884, présidée par M. Crausaz, inspecteur scolaire. »

Plusieurs méthodes répressives sont utilisées dans l'enseignement. Par exemple les élèves qui dérogeaient à la règle se voyaient affublés d'une pancarte «Le patois est un obstacle à mon instruction» ou «J'ai désobéi à mon maître». Ils ne pouvaient s'en défaire qu'en attrapant un autre enfant parlant le patois. Le dernier avec la pancarte à la fin de la période recevait une punition. Même si des maîtres déconseillaient la délation de camarades, cette pratique était courante. Des sources historiques attestent de ces mesures, comme la revue conservatrice et catholique de la *Société fribourgeoise d'Éducation* ou le *Bulletin pédagogique*, ainsi que les procès-verbaux des conférences des maîtres auxquelles participaient les inspecteurs et certaines autorités politiques.



Extrait du rapport de la conférence des maîtres du district de la Glâne de 1884.

merci au patois». Le personnel enseignant est censé lutter en première ligne de cette «croisade»⁸. Le dialecte franco-provençal se voit ainsi imputer une influence néfaste sur ses locuteurs. Le procès-verbal de la conférence des maîtres de la Glâne de 1884 constate: «Des hommes d'école distingués de notre canton ont prétendu que le patois exerce une influence funeste sur le caractère, voire même sur les mœurs des campagnards⁹.» Leur esprit en serait troublé! Des enseignants et les inspecteurs présentent les jeunes patoisants comme lents à la compréhension et apathiques, leur plurilinguisme empêchant les processus d'apprentissage. Maurice Progin, inspecteur du district de la Gruyère, affirme en 1883 «[. . .] que le goût de l'étude, celui de la lecture en particulier, se développe rarement dans les têtes que le patois alourdit et tyrannise.»¹⁰ Les débats de politique scolaire cristallisent ainsi toute une variété de stéréotypes négatifs sur les personnes parlant le patois.

Un bouc émissaire

Les raisons de cette animosité virulente tiennent au contexte des années 1880. Le patois se voit reprocher les mauvais résultats des examens passés par les recrues, mis en place depuis 1875. Ils sont scrutés avec intérêt dans chaque canton. Les Fribourgeois sont en dessous de la moyenne suisse ce qui met l'État et les autorités scolaires sous pres-

⁸ «Premier rapport», in *Supplément au Bulletin pédagogique*, août 1883, p. 185.

⁹ BCU, L 1722/2, «Protocole de la Conférence des instituteurs et institutrices de la Glâne, 1882-1889, Conférence du 7 mai 1884, présidée par M. Crausaz, inspecteur scolaire.»

¹⁰ PROGIN, Maurice: «Enseignement simultané de l'orthographe et de la composition», in *Bulletin pédagogique*, mars 1883, p. 69.

sion. Les libéraux reprochent à Fribourg de maintenir une orientation catholique relevant d'un manque de volonté patriotique et responsable des retards dans la formation¹¹. Lorsqu'en 1882 le canton se classe 20^e sur 24 aux épreuves fédérales, la guerre contre le patois est lancée.

Les mauvais résultats des élèves seraient dûs au fait que le français n'est pas la langue maternelle des candidats: « On dira: ce jeune homme paraît très intelligent, comment se fait-il qu'il soit un âne? Et je répondrai: Parce qu'on lui a enlevé le moyen qui seul pouvait développer son intelligence et lui donner une somme de connaissances suffisante et nécessaire: parler français depuis le berceau, [...]»¹². » Un enfant naturellement intelligent deviendrait donc sot et muet en raison de sa pratique du patois.

En fait, la faute imputée aux dialectes cache des problèmes scolaires plus complexes et profonds: l'absentéisme des écoliers pauvres que les parents font travailler sur l'exploitation familiale, le manque de bâtiments scolaires et l'éloignement de ceux-ci, les classes surpeuplées... L'État le reconnaît également et introduit des réformes à la fin des années 1870 tout en mettant une forte pression sur les inspecteurs dans les districts où les résultats sont les pires.

Le patois devient un bouc émissaire parce qu'on en a traditionnellement une vision négative en Suisse romande



Classe d'école primaire de Pont-la-Ville, le 30 septembre 1901. Musée gruérien.

¹¹ MINDER, Patrick: «Les examens pédagogiques des recrues et l'État fédéral: une mesure de l'intégration», in *Fribourg et l'État fédéral: intégration politique et sociale 1848-1998*, Fribourg, 1999, pp. 209-217.

¹² «Premier rapport», in *Supplément au Bulletin pédagogique*, août 1883, p. 176.

comme en France. L'idéologie dominante attribue une valeur moindre aux dialectes et privilégie la langue standardisée; le monde francophone adopte les normes de Paris. Cette perspective négative ne prévaut pas de la même manière partout et est surtout marquée dans la partie francophone. Dans le district de la Singine, les mauvais résultats des recrues n'ont jamais été mis en relation avec la pratique du suisse allemand et les dialectes y jouissent d'une image positive.

Défense du patois

Dans les années 1880, quelques enseignants défendent néanmoins la pratique du patois dans les familles rurales. L'enseignant primaire Tobie Tinguely d'Ursy, lors d'une séance en 1884, propose d'imprimer un lexique patois-français et d'impliquer le patois activement dans l'enseignement du français. Il propose l'élaboration d'une *Encyclopédie des campagnes*, « comprenant le nom et la figure de tous les objets qu'un enfant de la campagne peut avoir sous les yeux; de plus, à côté de la désignation française de l'objet, il mettrait le nom patois correspondant ». Le préfet de la Glâne rejette cette option.

Il existe d'ailleurs une certaine ambivalence chez les opposants au patois. Par exemple, lors de l'assemblée de la Société fribourgeoise d'Éducation en 1885 à Estavayer-le-Lac, le patois est accusé d'être le responsable des mauvais résultats des élèves, mais cela n'empêche pas les instituteurs de chanter en chœur et en patois le *Ranz des vaches* à la fin de la séance¹³. En effet, de nombreux enseignants utilisent le patois pour entretenir un lien identitaire avec l'histoire locale, en réaction contre un nationalisme centralisateur. Même ceux qui combattent le patois le reconnaissent comme une tradition fribourgeoise en lien avec le passé et qui évoque l'amour de la patrie¹⁴.

En conclusion, on peut relever que le combat contre le patois dans les années 1880 résonne encore dans l'actualité. La politique scolaire reste un terrain de négociations pour les langues et le patois. L'épisode du XIX^e siècle révèle une diversité d'approches face au dialecte et à la langue standard. La perspective historique laisse apparaître que de telles positions se modifient à la longue. Mais la répression du patois menée par les autorités fribourgeoises dans la décennie 1880 reste un exemple du potentiel d'instrumentalisation des langues. La politique linguistique répond à des impératifs d'unité de l'État et à des questions de pouvoir.

¹³ « Réunion générale de la Société fribourgeoise d'Éducation à Estavayer », in *Bulletin pédagogique*, août 1885, p. 126.

¹⁴ HORNER, Raphaël : « Una panera de revi fribordzey », in *Bulletin pédagogique*, juin 1877, pp. 104-105.

Bibliographie

- GADIENT, Irma ▶** «Sprechen wie Papageien, Schreiben wie Esel. Patois und Stereotypisierungen im Kanton Freiburg des späten neunzehnten Jahrhunderts», in *Wir und die Anderen, Nous et les autres. Stereotypen in der Schweiz, Stéréotypes en Suisse*, Fribourg, 2012, pp. 199-221.
- GADIENT, Irma ▶** «Repressionsmassnahmen wie unter Napoleon III: Patoiseinschränkungen im Kanton Freiburg und in Frankreich am Ende des 19. Jahrhunderts: eine Transfer- und Vergleichsuntersuchung», in *Freiburger Geschichtsblätter*, 2014, pp. 123-145.
- GADIENT, Irma ▶** *Patoiseinschränkungsdebatten im Kanton Freiburg (1872-1887): Akteure und Motivlage vor dem Hintergrund von französischer Sprachideologie, Sprachnationalismus und Sprachenpolitik im mehrsprachigen Nationalstaat*, Fribourg 2010.